



SDEN CGT

flash informations

E.mail : flash.sdencgt@laposte.net - Bimestriel - Prix : 0,25 € - N° 60 - Décembre 2005-Janvier 2006

EDITO.....

Oui à l'Education ! Oui à l'emploi ! Oui au social ! Oui à l'intelligence !



La répression plutôt que la prévention. Le budget de la Défense et de la Police plutôt que l'Education et la Culture. L'échec de la politique menée ces dernières années est désespérément et dramatiquement cuisant. Mais que fallait-il espérer d'un non-projet de société ?

En excluant l'enseignant-e et l'Ecole de toute réflexion, en abrutiissant les masses, en creusant sciemment les inégalités, en draguant l'extrême droite, en excluant les échanges avec les syndicats, les gouvernants au pouvoir ne pouvaient qu'aboutir à la situation actuelle.

Si nous les laissons faire, la situation empirera. Soit les violences urbaines seront décuplées soit nous vivrons, cette fois-ci ouvertement, dans un régime de type fascisant (le couvre-feu décrété le 8 novembre en est un signe avant-coureur). Les gouvernants s'entêtent dans leur erreur du « toujours moins d'éducation ». C'était déjà le but avec la loi Fillon sur le fameux socle à minima des connaissances. Puis avec les remplacements de courte durée qui atteignent inexorablement la qualité de son travail. Enfin l'ultime coup de poignard de Villepin : l'entrée en apprentissage à 14 ans ! Alors que le droit, fort justement, interdit la signature d'un contrat avant... 16 ans ! Mesure qui accentuerait la ségrégation scolaire et sociale.

Réagir est de notre devoir de citoyenne et de citoyen.

Il est temps d'agir, de donner une nouvelle impulsion à la politique d'Education. Les actions menées dans l'unité par la Cgt depuis plusieurs années vont dans ce sens. En renforçant la Cgt dans le secteur de l'Education à l'occasion des élections de décembre vous nous aiderez, vous nous aiderez à donner cette impulsion.

Les élections de décembre seront l'occasion de faire entendre un son nouveau. Les listes déposées par la Cgt (Unsen, Ursden, Sden, Cgt-Educ'Action) sont des listes qui se placent résolument dans l'optique d'une priorité à redonner à l'Education.

Une CGT forte dans le paysage syndical est vitale pour la pluralité démocratique. Mais pas seulement : à l'heure où toutes les branches des différents secteurs d'activités sont attaquées, l'importance de la présence d'un syndicat confédéré puissant n'est plus à souligner. C'est toute-s ensemble, uni-e-s, que nous proposerons la voie d'un système plus juste et égalitaire.

« Voici donc, selon moi, l'idéal : un enseignement public, donné et réglé par l'Etat, partant de l'école de village et montant de degré en degré jusqu'au Collège de France, plus haut encore, jusqu'à l'Institut de France. Les portes de la science toutes grandes ouvertes à toutes les intelligences. Partout où il y a un champ, partout où il y a un esprit, qu'il y ait un livre (...) l'échelle de la connaissance humaine dressée fermement par la main de l'Etat, posée dans l'ombre des masses les plus profondes et les plus obscures et aboutissant à la lumière. » Tel est le souhait de Victor Hugo lors d'un discours à l'Assemblée législative le 15 janvier 1850 pour l'avenir de l'Ecole... Cent cinquante cinq ans plus tard, c'est une matraque que dresse fermement la main de l'Etat. Il est temps de déterrer le rêve de Victor Hugo.

Cédric GAROYAN, Yvon GUESNIER

SOMMAIRE	P. 1 : - Edito : Oui à l'Education ! Oui à l'emploi ! Oui au social ! Oui à l'intelligence ! - Sécurité sociale	P. 3 : - Demandez le programme ? - Appel syndicalisation - Bulletin d'adhésion
	P. 2 : - Mis à disposition - En rose et bleu, j'apprends mon rôle - Le Sden-Cgt... Un projet pour l'école... Quelques-unes de nos propositions adoptées lors de notre Congrès national.	- Ecole maternelle : Stop aux classes surchargées
	Directeur de publication : J. DENNEULIN - Responsable de rédaction : D. BOUSCARAT	P. 4 : - Pourquoi avoir choisi la CGT ? - Privatisation : Après GDF, EDF et avant... l'Education nationale

Sécurité Sociale

Après la Loi DOUSTE-BLAZY

Brandissant comme un épouvantail le spectre de l'augmentation des dépenses de santé et le "gouffre abyssal" que représenterait le budget de la Sécurité Sociale le gouvernement a promulgué en 2004 la loi DOUSTE-BLAZY. Celle-ci, dictée par l'idéologie du MEDEF, et malgré la mobilisation à travers le pays de nombreuses organisations, a eu pour objectifs de :

- Réduire les dépenses publiques de santé en réduisant les prestations, en visant la mise en œuvre d'une couverture obligatoire minimum.
 - Privatiser de plus en plus le système de soins en élargissant la part de marché des sociétés d'assurance.
- Rappelons quelques mesures injustes et inégalitaires déjà prises :

- Hausse du forfait hospitalier;
 - Diminution du remboursement de certains médicaments de 65% à 35%;
 - Suppression de lits d'hôpitaux;
 - Diminution du remboursement des consultations, franchise de 1€ par consultation chez un généraliste;
 - Augmentation du taux de la CSG pour les retraité-e-s imposables et de sa base de calcul pour tous les salarié-e-s;
 - Revalorisation des honoraires et possibilité de dépassement des spécialistes sans prise en charge;
 - Instauration du parcours de soins qui favorise le développement d'une médecine à 2 vitesses.
- Sans oublier la chasse aux arrêts de travail soit disant abusifs, les attaques contre la médecine du travail...

Le Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale marque un nouveau recul de la solidarité

La mesure phare de ce projet est l'instauration du forfait de 18 € pour les actes dont le montant dépassera 91 €. C'est un nouveau transfert de la prise en charge du régime obligatoire vers les organismes complémentaires (mutuelles mais aussi sociétés d'assurance).

Nouvelle augmentation du forfait hospitalier; ça devient une habitude d'autant plus inquiétante qu'elle pourrait servir d'exemple pour les nouveaux forfaits introduits depuis.

Mais dans le même temps exonération de charges sur un "bonus" de 1000 € que les employeurs peuvent octroyer à leurs salarié-es- en cas d'accord salarial.

62 médicaments dont le service médical rendu est jugé insuffisant vont continuer à être remboursés à 15%. L'argent ainsi gaspillé (pas pour tous) serait mieux utilisé à l'amélioration de la prise en charge des personnes.

Les assuré-e-s sociaux ont droit à des soins de qualité !

Les 3/4 des hôpitaux publics sont aujourd'hui en déficit. Le principe de la tarification à l'activité ne correspond pas aux missions et objectifs de service public. Le regroupement des services dans des superstructures situées dans les grandes villes, non seulement éloigne les usagers des centres de soins mais offre au secteur privé les spécialités les plus lucratives. Les médecins généralistes n'assurant plus les gardes combien de kilomètres faudra-t-il parcourir lorsque l'on habite en zone rurale pour trouver un service d'urgence pouvant vous prendre en charge ? Une partie grandissante de la population n'a plus accès aux soins de proximité.

Ces mesures, ainsi que celles portant sur le financement de la CMU, représentent un coût de 630 millions pour les complémentaires santé. Qui payera ?

Plutôt que de s'en prendre aux droits, au niveau de couverture sociale, aux principes fondamentaux de la Sécurité Sociale, plutôt que de faire progresser les inégalités, parlons des recettes !



Le droit à la santé pour tous est un droit inaliénable pour chaque être humain. Donnons-nous en les moyens !

Si le déficit du régime général reste très élevé (11,9 milliards d'euros en 2005 pour un total des dépenses dépassant 250 milliards), ce déficit tient d'abord à l'insuffisance des recettes.

Cette insuffisance de recettes s'explique fondamentalement par le niveau très élevé du chômage et la politique de bas salaires : 100 000 chômeurs c'est 1 milliard de recette en moins, 1% d'augmentation des salaires c'est 2,5 milliards de recettes supplémentaires !

L'équilibre des comptes est possible en réformant le financement de la Sécurité Sociale :

- Cotisations patronales tenant compte du comportement des entreprises en matière de création d'emplois;
- Contribution sociale sur les revenus des placements financiers des entreprises;
- Assoir les cotisations sociales sur l'ensemble de la rémunération des salariés (épargne salariale, primes des fonctionnaires, ...);
- Compensation intégrale des allègements de cotisations patronales (contrats d'accompagnement dans l'emploi, contrats d'avenir, zones franches, ...) qui représentent 2 milliards en 2005;
- Règlement des dettes de l'Etat;
- Reconnaissance de tous les accidents du travail et des maladies professionnelles actuellement imputés à l'assurance maladie et qui devraient l'être à la branche Accidents du travail et maladies professionnelles dont le financement est assuré par une cotisation patronale dépendant du risque présenté par l'activité.

Dès aujourd'hui, si l'on totalise le retard de paiement des entreprises (1,9 milliards) et les fonds collectés pour la Sécurité Sociale et non reversés par l'Etat : taxe sur les alcools (3,5 milliards), taxe sur les tabacs (7,8 milliards), contrats aidés (2,1 milliards), TVA (2 milliards), industries polluantes (1,2 milliards), taxe sur les automobiles (1,6 milliards)... le déficit serait largement comblé.

Le pouvoir, avec la complicité des médias de masse, cherche à nous aveugler avec ce déficit pour nous faire avaler son entreprise de démolition des acquis sociaux. Or ce déficit ne représente que 5% du budget de la sécurité sociale, l'équivalent d'un découvert de 50€ pour un SMIC !

D'autres réponses que le recul des droits et de la couverture sociale doivent être apportées pour pouvoir prendre en compte les transformations qui se produisent dans les domaines de la santé, de la famille et des retraites.

Jean-Pierre QUARTIER

Mis à disposition

Ce sont plusieurs centaines de postes que le Ministère envisage de supprimer. Ce sont les postes de collègues qui travaillent dans les associations en y étant mis à disposition. Cette suppression entraînerait à terme la disparition de nombre de ces associations, et ce au détriment des jeunes dont elles s'occupent. La Cgt Educ'Action apporte bien entendu son soutien à ces associations et se refuse de cautionner cette politique qui consiste à déshabiller Pierre pour habiller Paule.

Sacré Charlemagne !

C'est le nom du fournisseur qui a obtenu le marché papeterie (cahiers, stylos, peinture...) pour la ville de Nice. En Juin, nous avons dénoncé les prix de ce fournisseur auprès de la Mairie. Cette dernière n'a pas cru bon d'accéder à notre demande de réunion tri-partite fournisseur-syndicats-mairie pour étudier le problème, niant de fait les écarts de prix ! Alors que ces derniers sont entre 20 et 30% supérieurs à ceux du fournisseur précédent (nous en avons fait la démonstration sur les mêmes produits et/ou même marques !). Nous continuons nos interventions, n'hésitez pas à poser le problème aux représentants de la Mairie (quand ils viennent...) lors des conseils d'école.

En rose et bleu, j'apprends mon rôle

Ça y est ! C'est reparti : les grandes surfaces inondent nos boîtes aux lettres de catalogues de jouets pour Noël et dégagent de larges espaces dans les magasins pour le plus grand « bonheur » des enfants.

Là, petite fille, dans un univers rose sucré, tu apprendras à devenir une parfaite ménagère de moins de 10 ans, à toi le fer à repasser, la dinette, les poupées-bébés et les paillettes. Méfie-toi : c'est le rôle que tu risques de jouer toute ta vie ! 80% des tâches ménagères sont encore assumées par les femmes.

Toi, petit garçon, dans les pages bleues ou grises agressives, tu es le maître du monde : aventures, voitures, sciences... on t'entraîne même à la guerre ! Et quand on croise un garçon dans les pages roses... c'est pour la panoplie du docteur ! Les stéréotypes sexistes aliènent autant les femmes que les hommes et déterminent leurs destinées. Les jouets, parce qu'ils ont une fonction d'apprentissage et de socialisation, contribuent à l'enracinement de ces stéréotypes et participent ainsi de la construction d'une identité sexuée, fondée sur la domination masculine.

Si vraiment filles et garçons ont besoin pour leur construction identitaire et leur épanouissement de différencier leurs jeux, ils auront assez de génie pour le faire de toute façon : garantissons pour notre part une bienveillante neutralité.

Et en classe, filles et garçons sont-ils interrogés de manière identique ?

Qui efface le tableau ?

Qui occupe le plus d'espace dans la cour de récréation ?

Les enseignant-e-s doivent aussi se prévenir des attitudes et des comportements stéréotypés en classe.

N'oublions pas que malgré leur réussite scolaire, les filles s'orientent massivement vers des métiers d'aide aux autres, qu'à travail égal, elles gagnent toujours 25% de moins que les hommes et qu'elles occupent rarement des postes élevés dans les entreprises.

Remplaçons « l'heure des mamans » par « l'heure des parents », interrogeons systématiquement une fille puis un garçon, étudions des albums où les héros peuvent être des héroïnes et où les pères s'occupent de leurs enfants...

Les pistes sont nombreuses pour une éducation non sexiste mais difficiles à trouver.

Le SDEN-CGT vous proposera dans chaque bulletin des sites sur lesquels vous trouverez matière à réflexion et action. Allez donc faire un tour sur les sites de Mix-cité : "<http://www.mix-cite.org>" / "<http://www.mix-cite.org>" ou Les p'tits égaux : "<http://www.lesptitsegaux.org>" / "<http://www.lesptitsegaux.org>".

Florence CIARAVOLA

Décembre 2002-Décembre 2005... Trois ans déjà...

2002

2005



Les élections professionnelles qui se déroulent tous les trois ans sont souvent pour les organisations syndicales l'occasion de se tourner vers un passé récent pour voir le chemin parcouru.

Pour nous ce furent trois années riches en événements. Il n'est pas question ici d'établir un bilan exhaustif de ce que nous avons réalisé au jour le jour en CAPD : ce serait fastidieux inutile, d'autant que nous en avons régulièrement rendu compte dans notre presse.

C'est dans le contact avec les collègues chaque jour dans les écoles, par les informations que nous diffusons, par les réunions que nous organisons, par les dossiers que nous défendons, que nous sommes convaincu-e-s que notre présence dans le paysage syndical est indispensable pour assurer à la fois la transparence et l'équité dans la défense du personnel, mais aussi parce que nous sommes les seul-e-s aptes à défendre nos idées.

En décembre 2002, la liste déposée par notre syndicat obtenait la 2^e place aux élections professionnelles dans notre département avec plus de 13% des voix. Il était alors le seul syndicat à progresser en voix et en pourcentage.

Sur le plan revendicatif, ces élections marquent le début d'une période chargée. C'est le début des attaques par le pouvoir en place contre le service public : abandon de la priorité à l'Education, transfert des personnels Toss dans le second degré aux collectivités locales... Puis en Avril le projet Fillon sur les retraites !

Estimant que sur un sujet aussi important, les grèves de 24h à répétition sont insuffisantes, nous appelons unitairement avec le Snu-ipp à la reconduction de la grève dès le 2 mai... Ce sera le début du conflit le plus long que nous ayons connu dans l'Education Nationale : pour certain-e-s enseignant-e-s, ce seront près de 50 jours d'arrêt de travail consécutifs, du jamais vu ! Multiplications des distributions de tracts, assemblées générales unitaires, manifes-

tations massives contre le projet Fillon, occupation de la gare SNCF, occupation de l'Inspection Académique par deux fois...

Malheureusement, ce sera l'échec. Un échec dû à la CFDT qui a trahi le mouvement social en approuvant le plan Fillon, mais aussi en partie au poids des syndicats autonomes de l'Education nationale qui, non confédérés, n'auront pas su faire le lien avec l'interprofessionnel. Nous envisageons immédiatement de quitter la CFDT et défilons alors sous des drapeaux « roumani-sés » (sans le sigle Cfdt).

C'est la rage au ventre que les derniers grévistes à la mi-juin ont décidé de rentrer ensemble pour éviter l'effilolement.

Pendant tout ce conflit, les élu-e-s en CAPD ont continué d'assurer leur tâche et à défendre les personnels.

2004 sera une année difficile sur le plan des mobilisations, le coup de massue de l'échec sur les retraites pesant lourd dans les mobilisations. Fort heureusement, 2005 a vu une remontée des grèves et manifestations interprofessionnelles unitaires, où la Cgt a souvent été le fer de lance.

En décembre 2003, conformément au mandat que nous avaient donné nos adhérent-e-s, nous nous réunissons en Congrès et décidons de quitter la Cfdt... Nous passons par une phase d'autonomie qui durera un an. Nos élu-e-s continueront leur travail de représentant-e-s du personnel, mais ne s'exprimeront plus au nom de la CFDT.

Décembre 2004 : un congrès du syndicat décide de rejoindre la première confédération française, la Cgt, se refusant à créer un syndicat autonome de plus et tirant le bilan de l'échec du mouvement revendicatif sur les retraites.

C'est donc au nom du Sden-Cgt que nous nous présentons en décembre 2005 à vos suffrages. Nous avons retrouvé à la Cgt ce qui fait la force d'un syndicat confédéré : la rencontre avec d'autres professions et d'autres réalités professionnelles, la solidarité entre salarié-e-s du privé

et du public, la puissance d'une grande organisation syndicale... Nous avons retrouvé à la Cgt Educ'Action un syndicalisme général permettant d'agir sur l'ensemble du système éducatif, de la maternelle à l'université, un syndicalisme de lutte, de transformation sociale, un syndicalisme qui se bat, et pas seulement sur le plan théorique mais aussi et surtout sur le terrain, dans les écoles, lycées, collèges et lycées professionnels pour une nécessaire transformation de l'Ecole.

Leila Saimi, Yvon Guesnier, Eve Noailly Elu-e-s du personnel en CAPD Sden-Cgt.

Trois ans, ce sont aussi des chiffres :

- Des dizaines de groupes de travail et de CAPD.
- Des interventions, parfois difficiles, pour défendre les dossiers individuels.
- Des dizaines de bulletins d'information aux écoles et/ou aux personnels.
- Des centaines de lettres d'information aux écoles, où nous essayons d'informer et non de faire de la propagande (éviter la surchauffe des boîtes aux lettres mail des écoles fait partie de nos préoccupations).
- Des milliers de courriers, de courriels pour informer individuellement de leur situation les collègues (Stages de formation, promotions, mouvement, mesures de carte scolaire). Lors du dernier mouvement, c'est près d'un tiers des participant-e-s (plus de 600 collègues sur les 1800 qui ont fait le mouvement) qui nous ont demandé des renseignements ou une aide par téléphone ou mail.

Ce sont pour nos militant-e-s, des centaines d'heures passées, hors temps de travail, à défendre les personnels, à les informer. Tou-te-s nos militant-e-s sont des acteurs de terrain, tou-te-s sont des enseignant-e-s qui continuent leur activité professionnelle et refusent de devenir des « professionnels » du syndicalisme.

Réussir à lutter pour la transformation de l'école, pour le travail en équipe, pour une pédagogie de projet, pour une autre Ecole au service de l'Education des enfants qui nous sont confiés sans oublier ni le revendicatif ni la fonction première d'un syndicat, c'est-à-dire la défense des salarié-e-s, c'est parfois difficile mais c'est ce à quoi nous croyons !

Alors, le 6 décembre, si comme nous, vous croyez qu'il est possible d'allier travail de terrain, défense et transformation du service public et défense du personnel, n'hésitez pas à nous rejoindre.

Un autre syndicalisme est possible !

APPEL SYNDICALISATION

Le temps social est à l'orage depuis plusieurs mois et les méthodes antisociales ont noyé, en partie, les acquis en matière de retraite et de protection sociale. Face à cette déferlante, chacun tente de trouver les ripostes afin de préserver, voire de conquérir, de nouveaux droits.

Un syndicalisme CGT fort est gage de succès dans les luttes et d'efficacité dans la défense des revendications car c'est un syndicalisme confédéré qui permet de construire le « tous ensemble » comme l'ont montré les luttes récentes.

Être organisé collectivement, c'est ne plus être isolé, c'est pouvoir s'exprimer, débattre,

décider, c'est garantir la défense individuelle et collective, c'est avoir des droits et se donner les moyens d'agir, de construire le rapport de forces à tous les niveaux, de l'établissement au niveau national.

Personnels enseignants, personnels d'éducation et d'orientation, personnels de direction, titulaires, précaires, rejoignez ceux et celles qui luttent, ceux et celles qui n'acceptent pas les reculs imposés par le gouvernement et le patronat, ceux et celles qui militent pour une autre école, une école émancipatrice et de la réussite pour tous et toutes.

Se syndiquer permet de financer l'activité du syndicat, solidairement, pour être efficace

tant sur le lieu du travail que dans la localité au travers des Unions Locales, dans le département au travers des Unions départementales, et au niveau national.

Se syndiquer assure l'indépendance du syndicat en permettant au syndiqué d'être toujours maître de ses choix et décisions. On le sait bien : c'est toujours celui qui paye qui décide !

Se syndiquer, c'est un geste de liberté, c'est choisir d'intervenir efficacement pour faire entendre sa voix, pour participer au mouvement social.

Demandez le programme ?

Le guide pratique pour l'expérimentation des Programmes Personnalisés de Réussite Educative – on dira pepreu – à l'école et au collège est sorti cet été*. Pourquoi expérimentation? Pour donner une certaine consistance à un dispositif qui sera généralisé à la rentrée 2006, loi d'orientation oblige. Le pepreu vient s'ajouter aux autres dispositifs – SES, SEGPA, ZEP, REP, GAPP, RASED, PPAP, UPI, ... – que trente ans de politiques éducatives ont empilés avec pour objectif la lutte contre la difficulté, la grande difficulté, la très grande difficulté, en deux mots l'échec scolaire.

Le pepreu, remplaçant du défunt CIRE (cf. lexique), est donc un dispositif de soutien individualisé pendant le temps scolaire, « qui ne conduit pas à isoler un élève ou à le marginaliser (...), qui ne se substitue pas aux remédiations de l'enseignant-e ni aux enseignements adaptés » (prose grenellienne). Pour cette année d'expérimentation, priorité est donnée au cycle des apprentissages fondamentaux et à la première année du cycle des approfondissements, le pepreu s'appliquant au français et aux mathématiques (au collège, rajouter la LV1). « C'est le conseil des maîtres qui formalise le pepreu que l'enseignant-e de la classe présente, avec le directeur, aux parents. » Le même conseil des maîtres organise la vie de l'école et recherche une harmonisation des emplois du temps, visant à favoriser des regroupements d'élèves en groupes de besoin et mobiliser le maximum de ressources humaines » (mais où vont-ils chercher tout ça ?). Voilà pour le versant « temps scolaire ».

Pour celui « hors temps scolaire », ô politique de la ville, CEL, CLAS, CTL, CNAF, ZUS... empilés, le gouvernement, en la personne de l'échevelé ministre Borloo met en place les Dispositifs de Réussite Educative –on dira dereu- que trois modalités caractérisent :

- une organisation, dès la maternelle, d'actions d'accompagnement « d'enfants situés en

ZUS ou scolarisés dans un établissement de l'éducation prioritaire et de leurs familles »;

- un cadre juridique formel (caisse des Ecoles, EPLE, GIP) et des moyens très importants;

- des équipes pluridisciplinaires de soutien constituées de personnels d'associations et d'institutions (enseignants-es volontaires, coordonnateurs ZEP, psychologues, travailleurs sociaux...).

Pour faire vite : si le pereu patine, le dereu prend le relais et élabore un ou des Projets Locaux de Réussite Educative –on dira pelereu- à destination d'enfants et/ou d'adolescent-e-s repéré-e-s par la communauté éducative. Certains, volontaires, en grande difficulté scolaire, familiale et sociale pourront être intégrés dans des Internats de R... – on dira ireu-.

Nous aurons droit au printemps/fin d'année scolaire à un bilan-évaluation-tableau de bord interministériel positif. D'ici là, aux équipes pédagogiques, de circonscription d'aller à la pêche aux infos sachant que pilotages nationaux et académiques sont souvent furtifs. Quant aux RASED, en pleine restructuration, à qui on demande toujours plus, quelle place vont-ils avoir dans ce déferlement de « reu » ?

Rappelez-vous, quelques lignes plus haut le « mobiliser le maximum de ressources humaines » : avec quelle volonté politique réelle, quels moyens concernant les formations initiale et continue pour davantage travailler sur « ce métier d'élèves (c'est-à-dire les conditions dans lesquelles ces derniers sont amenés à répondre aux exigences scolaires) et moins se focaliser sur les sempiternelles performances, le temps et encore la formation consacrés au travail en équipe, le statut de plus en plus précaires des assistants de tous poils. Et l'articulation, la concertation, la circulation d'information avec les équipes pluridisciplinaires ? Comment se fera-t-elle ? Devant l'inflation, l'émiettement de projets différents, ne risque-t-on

pas de créer de nouvelles inégalités entre territoires ? Qui va se partager le juteux marché ? L'argent est là – la cohésion sociale au secours de l'éducation nationale -, on nous "l'effet-d'annonce" copieusement, a fortiori dans un contexte où la banlieue exprime, rageuse - avec hélas son cortège d'exactions et de crimes inacceptables - l'échec massif des différentes politiques sociales, le refus d'un apartheid socio-économique et la peur viscérale d'un pas de lendemain. Fillon et Borloo, prônent une logique d'individualisation qui va occulter les mécanismes profonds à l'origine, dans et hors de l'école, de l'échec scolaire. L'ère de la méritocratie et de l'ultra-précarité me glace le sang parce qu'elle contamine tout, y compris la réflexion concernant les Zones d'Education Prioritaires, porteuses, elles, (malgré leurs imperfections) d'une logique qui prône le collectif, qui s'adresse à tous les enfants issus du même milieu social et qui connaissent souvent les mêmes difficultés. L'autisme et le manque de courage politique (ah, modifier cette f... carte des ZEP, arrêter de balancer des projets d'en-haut...) depuis 1999 n'ont pas permis d'en faire des Zones d'Excellence Pédagogique mais elles ont limité les dégâts parce qu'au quotidien, le lien social y palpite.

Entre scolaire et social, il y a deux lettres de différence : le R et le E. De Réussite Educative, certes, mais en guise de conclusion, j'opterais pour Respect de l'Égalité scolaire et sociale pour les plus vulnérables, assis, non pas sur un socle... mais sur une culture commune. J'opterais... mais je m'égare, on dirait le début d'un programme.

Marc LE ROY

Lexique

CEL : contrat éducatif local ; CIRE : contrat individualisé de réussite éducative ; CLAS : contrat local d'accompagnement à la scolarité ; CTL : contrat temps libre ; CNAF : caisse nationale des allocations familiales ; GIP : groupeur d'intérêt public ; EPLE : établissement public local d'enseignement ; ZUS : zones urbaine sensible ; PPAP : projet personnalisé d'aide et de progrès et j'en ai oubliés.

Et pour 12.696 kilomètres de plus...

Regad* itinérante pour la sixième année, tout allait à peu près bien pour le remboursement de mes frais de déplacement jusqu'à la fin de l'année dernière. J'étais sur un « poste fractionné » et même si je parcourais de grandes distances entre mes onze écoles, ce que je touchais me permettait de payer mon carburant et même parfois –ô délices- un pneu neige ! A cette époque-là, je reçois un courrier DU syndicat (le Snuipp, NDLR):

«Tiens, me dis-je, je suis promue ou bien je pars en stage ou alors je suis retenue sur liste d'aptitude ou peut-être je vais être augmentée...»

Enfin, une chose est sûre, c'est une bonne nouvelle parce que quand je ne suis pas promue ou bien que je ne pars pas en stage ou alors que je ne suis pas retenue sur liste d'aptitude ou que je ne vais pas être augmentée... LE syndicat (qui n'est pas le mien) me m'écrit pas. J'ouvre... Ouais, j'en étais sûre, une bonne nouvelle !

« Grande victoire syndicale, grâce à la LOLF, à partir de l'année prochaine, vous allez être remboursée réellement de vos



frais de déplacement. »

Qu'en est-il au juste à l'heure actuelle (et pour l'avenir, ne rêvons pas !) ? Je fais près de 13 000 kilomètres par an (je ne compte pas la distance école/domicile mais simplement la « tournée » entre les écoles car, comme tous mes collègues, j'assume mon choix d'habiter loin de l'école). Les plus optimistes misent (ça vient de misère ?) sur un remboursement de 3 000 kilomètres pour l'année.

Grande victoire syndicale ? Cherchez l'erreur...10 000 kilomètres par an pour ma pomme et plus le moindre pneu neige ou pneu clouté à me mettre sous le cardan,

sans compter la flambée des prix du carburant.

Bien sûr, personne ne m'oblige à aller deux fois par semaine dans les écoles qui dépendent de mon secteur. Je pourrais rester dans mon école de rattachement. Mais les besoins sont réels et ne plus faire « la tournée » signifierait :

- Que les élèves du Haut-Pays ne bénéficieraient plus de l'aide du RASED (les psys n'ont pas plus de frais de déplacement que les clad et les postes de rééducateurs-trices n'existent pas chez nous).

- Que mon poste disparaîtrait très vite : pourquoi laisser ouvert un poste de Regad itinérant qui « n'itinère » plus ?

Alors, égalité des chances sur l'ensemble du territoire ? Heureusement qu'il pleut et qu'il neige ici, ça empêche les voitures de brûler...

Eve Noailly, dévouée pneus et diesel à l'Education Nationale (elle et moi, on a les mêmes initiales !).

* Regad : Regroupement d'adaptation.

ECOLE MATERNELLE

STOP aux classes surchargées

Les discours de nos dirigeant-e-s et leurs actes n'annoncent peut-être pas la fin de ce fleuron de l'Education nationale française, mais bien l'organisation de son agonie.

Rapport Thélot : un essai non fructueux de séparer la grande section de la maternelle, pour donner en pâture aux garderies payantes les moyennes et petites sections, comme en Allemagne et en Angleterre, par exemple !

Loi Fillon : rien ne bouge, mais on parle de rentabilité et n'apparaît aucune garantie de conserver des conditions favorables à l'épanouissement des enfants au travers des apprentissages.

Rentabilité oblige : on remplit les classes au maximum (30 élèves et plus à nouveau), et on écarte les classes maternelles des financements particuliers des projets....

Le baby-boom des années 2000 et 2001 a provoqué un recul dans l'accueil des élèves. Les enseignant-e-s ont accepté à nouveau plus d'élèves, reportant à plus tard les exigences de qualité d'accueil et la revendication de 25 élèves par classe. Contre quelques ouvertures de classes, on est passé du modus vivendi syndical de 27-28 élèves par classe à 30 et plus selon les zones, comme dans les années 80, où l'on venait à peine de sortir des classes à 35 élèves.

Mais pour la rentrée prochaine, disons stop !

Le flux des naissances s'est à nouveau régulé, reprenons dans ce contexte notre lutte pour des classes à 25 élèves. C'est aujourd'hui qu'elle doit s'organiser. Tous les syndicats sont unanimes et le Collectif national et départemental « Touche pas à l'école maternelle » en est la preuve. Mais c'est avant tout dans les écoles que nous devons agir.

- **Novembre** : Conseil des maîtres et d'école pour débattre et répondre aux enquêtes prévisionnelles de l'Administration. Dans cette enquête, prévoir sur une répartition de 25 élèves par classe et montrer les besoins.

- **Janvier 2006** : carte scolaire !!!! Les syndicats font leur travail dans les réunions statutaires !!!! appuyés par notre volonté de mobilisation !! ou notre ras-le-bol !!

- **Avril-mai** : inscriptions des nouveaux élèves.
- Faisons le décompte (en demandant des comptes) des inscriptions et des besoins réels.

- Ne laissons pas le directeur ou directrice seul-e : il/elle doit pouvoir être soutenu-e par une décision d'équipe.

- **Début juin** : alertons notre hiérarchie sur les besoins apparus ou les nouvelles conditions d'accueil de nos écoles.

- **En septembre**, ensemble refusons le 26^e élève !!!!

C'est le plan de bataille que nous vous proposons d'ores et déjà.

C'est maintenant qu'il faut agir car les textes officiels font de l'école maternelle une véritable école, en primarisant les programmes dès la petite section, et la loi 2005 sur l'intégration des enfants en situation de handicap ne doit pas être appliquée au rabais, dans des classes surchargées. Et en septembre 2006, à votre avis : où l'Administration prendra-t-elle des postes pour assurer l'entrée au CP des enfants du « bayboom » ?

Si l'école maternelle est une véritable école, et non plus la garderie des enfants dont les parents travaillent, alors appliquons-lui les règles de l'Ecole : des classes à 25 élèves (à 20 dans les ZEP) et les mêmes moyens.

Si elle n'est plus une garderie, elle n'est pas non plus une sous-école.

Nous avons neuf mois devant nous pour gagner.

Elisabeth CARON

Bulletin d'adhésion à retourner : Sden-Cgt - 12, boulevard Comte-de-Falicon
Résidence "Les Oliviers" - Bâtiment 1 - Escalier 7 - 06100 NICE

Le versement d'une cotisation syndicale vous donne droit à une **déduction fiscale** sur vos impôts sur le revenu des 2/3 du montant payé

NOM : Prénom : Né-e le :

Adresse personnelle :
 Code postal : Ville : Téléphone : Portable :

Adresse E-mail :

Etablissement :

Grade : Echelon : Hors-classe : oui - non

Fonction : ZIL, Adj-t-e, Dir, Cons. pédagogique... : Temps plein - temps partiel : quotité %

Je désire adhérer au Sden-Cgt
 Je souhaite payer par prélèvement automatique (mensuel) : Envoyez un RIB ou un RIP avec ce bulletin d'adhésion.

Date et signature :

Instit	1° éch.	2° éch.	3° éch.	4° éch.	5° éch.	6° éch.	7° éch.	8° éch.	9° éch.	10° éch.	11° éch.
Cotisation par mois				13,60	13,90	14,20	14,50	15,30	16,10	17,10	18,80
Professeur d'Ecole	1° éch.	2° éch.	3° éch.	4° éch.	5° éch.	6° éch.	7° éch.	8° éch.	9° éch.	10° éch.	11° éch.
Cotisation par mois	12,70	13,70	14,40	15,10	16,00	17,00	18,00	19,30	20,70	22,30	24,00
Prof.Ec. Hors classe	1° éch.	2° éch.	3° éch.	4° éch.	5° éch.	6° éch.	7° éch.				
Cotisation par mois	18,00	20,40	21,90	23,40	25,30	27,00	28,00				

APPEL D'ANCIEN-NE-S RESPONSABLES DU SGEN-CFDT A VOTER POUR LA CGT-EDUC'ACTION

Pourquoi avoir choisi la CGT ?



Depuis son arrivée au pouvoir en 2002, l'actuelle majorité enchaîne les chantiers de démolition sociale avec méthode et détermination.

Ses gouvernements alternent habilement les attaques contre les fonctionnaires et contre les salarié-e-s du privé :

- sous le prétexte que les fonctionnaires étaient privilégié-e-s, nos retraites ont été nivelées par le bas;
- à leur tour, les intermittent-e-s du spectacle ont été stigmatisé-e-s avant de voir leur régime d'indemnisation du chômage fortement dégradé;
- puis l'Etat a tenté de se désengager de la Recherche publique en se défaussant sur le privé;
- il a fait payer son incurie devant la

canicule par l'ensemble des salarié-es, en leur imposant un jour travaillé supplémentaire;

- récemment, le cœur même du code du travail a été atteint, en particulier avec les contrats « nouvelle embauche » qui instaurent 2 ans de période d'essai;

- maintenant, le ministère instaure dans le 2nd degré le remplacement des absences de courte durée par des heures supplémentaires obligatoires, allongeant de fait de 60h notre temps de travail annuel, assorti d'une astreinte pour effectuer ces remplacements sous 24h;

- nos collègues contractuel-les et vacataires sont mis-es massivement au chômage;

- les seules créations de postes sont à l'image des contrats « nouvelle embauche »: des CAE (Contrats

d'Accompagnement vers l'Emploi) payés au SMIC horaire, sur un mi-temps imposé, pour 6 mois renouvelables au maximum 2 fois - alors qu'ils correspondent à des emplois titulaires.

Raffarin hier, Villepin aujourd'hui appliquent le vieil adage : « diviser pour régner »

Partout, c'est la même politique de recherche du profit maximum à court terme. C'est la logique qui conduit aux plans de restructuration « boursiers », au démantèlement et à la privatisation des services publics (EDF, SNCF, SNCM, etc.) et aux suppressions de postes dans les fonctions publiques. La même logique qui aboutit à « réformer » la sécurité sociale en culpabilisant les consommateurs et consommatrices effréné-e-s de soins que nous serions, tout en passant sous silence les profits réalisés par les industries pharmaceutiques!

C'est pourquoi notre riposte doit également pouvoir s'exercer sur tous les fronts, public, privé, tous secteurs confondus, dans la solidarité interprofessionnelle et, pour ce qui nous concerne, avec les parents d'élèves : souvent aussi salarié-es du public ou du privé, leurs combats ressemblent aux nôtres et nous rassemblent.

Seule une confédération permet de mettre en cohérence nos luttes et d'organiser une résistance quotidienne tous azimuts. Or cette confédération ne peut être celle qui, trahissant le mouvement social sur les retraites et les intermittent-e-s du spectacle, a fait le choix d'accompagner le libéralisme. Ne nous laissons pas abuser : voter Sgen-CFDT aujourd'hui, ce serait apporter son soutien à cette CFDT-là!

La CGT est la première confédération française; elle couvre tous les secteurs professionnels. Elle est la seule à se battre clairement pour créer des droits nouveaux et pour négocier des

avancées en faveur de l'emploi stable et qualifié, pour les garanties collectives et pour la protection sociale, ainsi que pour l'avenir des services publics.

Sa branche éducation, la CGT EDUC'ACTION qui rassemble tous les enseignants et toutes les enseignantes en un seul syndicat général se bat avec dynamisme pour la transformation de l'Ecole, en faveur de la réussite de toutes et tous.

C'est donc résolument que nous avons rejoint la CGT-EDUC'ACTION à l'issue de notre congrès de décembre 2004. L'expérience syndicale vécue depuis ce jour, que ce soit dans le cadre de la défense des collègues ou lors des grandes mobilisations, n'a fait que nous conforter dans ce choix.

Alors, le 6 décembre ne vous trompez pas, votez et faites voter pour les listes de la CGT EDUC'ACTION !

Premiers signataires : Jean-Pierre Quartier, Elisabeth Caron, Yvon Guesnier, Josée Bouvier, Alain Pluquin, Florence Ciaravola, Renaud de Varent, Marc Le Roy, Bruno Della Sudda, Sandrine Blondy, Leïla Saimi, Cécile Laublet, Catherine Maury, Emmanuelle Gaziello, Jean-Paul Macadré, Odile Perriolat, François Casanova...

Parmi nous, d'ancien-ne-s responsables du Sgen-CFDT, aux plans national et local, professionnel et interprofessionnel, qui pendant plus de vingt ans pour certain-e-s, ont mené en vain le combat interne pour changer cette confédération, tout en assumant auprès de vous leur engagement militant et leur travail de classe.

Privatisation : Après GDF, EDF et avant... l'Education nationale

Après la privatisation de GDF, de la SNCM, et après avoir offert aux actionnaires le réseau autoroutier de France, le gouvernement DE VILLEPIN lance la « privatisation » d'EDF. Ce nouveau désengagement de l'état au niveau des services publics doit attirer toute notre attention.

En effet, ce début de privatisation (et non d'ouverture du capital comme tient à le dire le ministre) a 2 principales raisons d'être, à mon avis :

• La mise en application d'un des accords de l'OMC (Organisation Mondiale du Commerce) : l'accord général sur le commerce et les services (AGCS). L'objectif de cet accord, faut-il le rappeler? est de « **privatiser à terme à l'échelle planétaire tous les services de caractère public ou d'intérêt collectif pour les pays qui en disposent, par leur mise en concurrence avec le secteur privé, et empêcher ceux qui en sont dépourvus d'y accéder** ».

• Et le renflouement des caisses de l'Etat afin d'alimenter de nouveaux plans d'allègement des cotisations sociales pour les entreprises et de réduire le déficit budgétaire..

Cette privatisation aura des effets catastrophiques.

Pour les usagers

Déjà GDF a obtenu, avec la bénédiction du Ministre des finances - qui n'en est pas à son premier coup, souvenez-vous de France Télécom - une augmentation de 12% de la facture du gaz - et non 3.8% comme on veut nous le faire avaler !

Alors, qu'en serait-il de nos tarifs d'électricité ! Quelle serait la facture pour un-e usager de Cannes, Nice, Toulon ou de St Sauveur, Roubion, Marie, Lorgues, etc. Actuellement, le service public applique une équité tarifaire entre les usagers quel que soit le lieu d'habitation. Quel service leur proposerait EDF privatisée ? Lorsque l'on sait que les tarifs de l'eau dans nos communes varient de 1 à 7, il y a de quoi s'inquiéter.

Pour la sécurité et l'environnement

Les privatisations des services publics ont des effets néfastes sur la sécurité et la distribution. Je rappellerai simplement les accidents ferroviaires en Angleterre, les coupures électriques aux USA, etc. Et lorsque l'on sait que la majeure partie de notre électricité est d'origine nucléaire ! Pensez-vous que les actionnaires seraient d'accord avec les budgets alloués à l'entretien et la maintenance des centrales ? Alors qu'ils n'ont de cesse d'obtenir une augmentation des tarifs afin d'accroître leurs profits. Que deviendraient les déchets de nos centrales nucléaires ? La recherche serait-elle garantie ?

Tout comme avec la Poste, les agences clientèles EDF ferment, les temps d'intervention sont allongés, les suppressions d'emplois sont massives, et les salarié-e-s de plus en plus précarisé(e)s.

Pour la CGT, l'énergie, et au delà les services d'intérêt général ne sont pas des marchandises et ils doivent échapper à la loi de la rentabilité ainsi qu'à la logique de concurrence. Tout comme GDF et les autoroutes, EDF est la propriété des usagers. L'EDF doit rester PUBLIC.

Avons-nous des raisons de nous inquiéter !? Eh bien oui, tous les services publics sont concernés. Le parlement européen examinera en janvier 2006 la fameuse directive Bolkenstein. L'application de l'accord AGCS de l'OMC, concerne aussi, bien évidemment, l'EDUCATION NATIONALE ! C'est un service qui est encore public !

Et qui peut être très lucratif !

Aussi lorsque notre cher Ministre DE ROBIEN déclare que l'école privée est de même nature que l'école publique, nous devons nous interroger et ne pas oublier la tentative d'abrogation de la loi Falloux votée en août 1993, qui mit plus d'un million de personnes dans les rues de Paris en janvier 1994, mais aussi

et surtout l'AGCS.

En effet, le texte de l'accord stipule que lorsque l'Etat français (c'est à dire nous, citoyen-ne-s, par le biais de nos impôts) finance l'enseignement public, il financerait à la même hauteur, et sur nos deniers, l'école privée.

Et donc si demain, des « entreprises », des « intérêts » français ou étrangers décidaient d'ouvrir des services d'éducation, l'Etat serait obligé de leur offrir les mêmes avantages qu'au service public, mais comme cela risquerait de lui coûter très cher, alors la solution la plus économique serait de privatiser le service. CQFD !

Aussi, notre combat pour la défense des services publics de qualité ne doit pas être le combat du seul service public, mais de l'ensemble des salarié-e-s, de la population, afin de maintenir et d'assurer des services pour tous les usagers où qu'ils se trouvent. Le peuple français dans l'ensemble apprécie ses services publics. Il ne demande que leur évolution. Et l'on voit aujourd'hui, à l'heure où les banlieues sont en feu, l'importance que peuvent avoir les services de proximité dans nos cités !

Pour défendre nos services, vos services publics, la mobilisation de toutes et tous est indispensable. Ne défendons pas dans notre coin nos petits avantages. C'est tous ensemble que nous arriverons à défendre et à garder des services publics de qualité au service de l'ensemble de la population.

PS : Notre syndicat était présent à Paris le 19 novembre à la manifestation « Pour construire l'avenir des services publics en France et en Europe ».

Joël DENNEULIN

Union Régionale des Syndicats Départementaux de l'Education Nationale CGT

Secrétaire Académique :

Cédric Garoyan. Tél: 04.93.22.04.30 •

06.75.74.14.22

10, avenue des Tuileries 06800

Cagnes-sur-Mer

ursdencgtnice@laposte.net

cgaroyan@yahoo.fr

http://ursdencgtnice.free.fr

Secrétaire Départementale du VAR :

Corinne GELEY

Tél, Fax : 04 94 45 23 14

725 Ch des VERNEDES,

17 Clairières des VERNEDES

83480 PUGET

corinne.geley@laposte.net

Secrétaire départemental

des Alpes-Maritimes :

Joël DENNEULIN

Tél. : 04 92 91 17 06 + 06 62 01 08 93

171 Rue Max Jacob 06600 ANTIBES

E-mail:cgteducation06@wanadoo

1er degré 06 : Yvon Guesnier

Tél. : 06.63.57.64.72. E-mail:sden1d06@free.fr

Site internet : http://sden1d06.free.fr/

2e degré 06 :

E-mail:sden2d06@free.fr

1er degré 83 : Sandrine Blondy

Tél. : 06 11 77 62 69

E-mail:sandrine.syndicat@free.fr

**Avoir
le bon réflexe:
toutes les informations
en direct
sur le site de la CGT
Educ'Action
http://www.unsen.cgt.fr**

**6 décembre,
la Cgt Educ'Action présente
des listes dans toutes
les CAPN et plus
de 100 listes
académiques
et départementales
2° degré LEP et 1° Degré.
Votez et faites
voter pour elles !**

N° de commission paritaire : 0208 S 06382 - Imprimerie SEPIPCA - La Trinité

La Cgt Educ'Action de l'Académie de Nice - 4